

Interreg
POCTEFA



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

Nouveaux développements de la plateforme SIGEFA - II

Modifications de projets

09 /Octobre /2024

TEMARIO

1



Ce que l'on entend par modification

2



Procédure de demande et d'approbation des modifications

3



Types de modifications

4



Démonstration en direct

5



Questions et réponses

**Interreg
POCTEFA**



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA

Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

CE QUE L'ON ENTEND PAR MODIFICATION

1



www.poctefa.eu

Manuel du Programme

- A. Introduction
- B. Conception du projet
- C. Soumission de la candidature de projet et évaluation
- D. Gestion administrative et financière des projets
- E. Communication
- F. Capitalisation
- G. Gestion et suivi des indicateurs
- H. Suivi du projet
- I. **Modifications du projet**
- J. Plaintes et réclamations



La section du manuel dédiée aux modifications sera mise à jour prochainement afin d'être totalement harmonisée avec le module de modification de SIGEFA.

MANUEL DU PROGRAMME

Interreg VI-A Espagne-France-Andorre
POCTEFA 2021-2027

Interreg
POCTEFA



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

Versions	Contenu	Date
V1	Version initiale	23/02/2023
V2	Version mise à jour	02/07/2024

Interreg
POCTEFA



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

Ce que l'on entend par MODIFICATION DU PROJET



ACTE DE CONCESSION
DE SUBVENTION
FEDER

Modification
non substantielle



Rapport de suivi (semestriel)

FLEXIBILITE – marge de manœuvre autorisée par le Programme, lorsque les écarts n'affectent pas la nature du projet

Modification substantielle



Demande de
Modification
SIGEFA

**Modification
Ordinaire**

Prolongations, changements d'entités partenaires ou de partenaires associés, modifications du budget, changements dans le plan d'action...

Voir conditions dans le MANUEL

**Modification
Extraordinaire**

Si hors des limites prévues pour les modifications (circonstances exceptionnelles et/ou force majeure)

Contactez le Secrétariat Conjoint

MODIFICATIONS NON SUBSTANCIELLES

Candidaturas / EFA80/37 - TARU

Général Formulaire Doc Contractuelle

Suivi

Rapport d'exécution Suivi financier

RAPPORTS

1. IDENTIFIANT.

2. AVANCÉES

3. E.FINANCIÈRE

4. INDICATEURS

5. DIFFICULTÉ. ET DESV.

6. CIBLES

7. P. D'ACTION

8. PRINCIPES H.

9. LONG TERME

10. STRATÉGIES ET/OU POLITIQUES

11. A. ENVIRONNEMENTAUX

ÉCARTS POUR DES RAISONS TECHNIQUES

- Actions / Activités
- Livrables
- Calendrier

ÉCARTS POUR DES RAISONS BUDGÉTAIRES

- Actions / Activités
- Plan financier: écarts <25% du coût total par entité
- Calendrier



Le secrétariat conjoint fournira des orientations sur la manière d'introduire, le cas échéant, une demande de modification du formulaire de candidature.

MODIFICATIONS SUBSTANCIELLES

Candidaturas / EFA80/37 - TARU

Général **Formulaire**

A - IDENTIFICATION B - ENTITÉS PARTENAIRES C - DESCRIPTION D - PLAN FINANCEMENT E - ANNEXES **Modifications**

MODIFICATIONS

Les types de modifications substantielles, ainsi que les règles associées, sont définis dans le manuel.

Interreg
POCTEFA



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA

Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

PROCEDURE DE DEMANDE ET D'APPROBATION

1



2



www.poctefa.eu

Avant d'initier une demande de modification

- Contacter le Secrétariat conjoint info2127@poctefa.eu
- Informer/consulter le partenariat du projet sur la possibilité d'envoyer une demande de modification.
- La demande est réalisée par le chef de file.



- Une même demande peut inclure plusieurs types de modifications.
- Un projet ne peut avoir qu'une seule demande en attente d'approbation à la fois.

La procédure: Demande de modification

ETAPE 1

Le chef de file initie la demande dans SIGEFA

Type de modification, description, raisons, conséquences, documentation

ETAPE 2

Formulaire de candidature provisoire

« Ouvert aux modifications »

>> Les sections pertinentes du formulaire de candidature sont ouvertes pour permettre les modifications nécessaires.

ETAPE 3

Joindre la **documentation requise**

>> Le chef de file **DEMANDE RÉVISION**

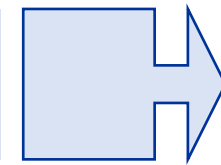
La procédure d'approbation

Le SC ANALYSE la demande

- Veille au respect des règles du programme
- Examine la qualité, les motifs et la justification de la demande de modification.
 - *Position défavorable* : si les règles du programme n'ont pas été respectées.
 - *Demande de révision* : par exemple, s'il manque des informations. Le formulaire de candidature provisoire est rouvert.
 - *Position favorable* : transmission au comité de programmation pour décision.

Le Comité de Programmation et/ou Autorité de Gestion DÉCIDE

- APPROUVE la demande
- N'APPROUVE PAS la demande



Avenant
ou
Actualisation



La décision du Comité de Programmation peut prendre entre 1 et 3 mois si la modification n'est pas urgente.

**Interreg
POCTEFA**



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA

Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

TYPES DE MODIFICATIONS

1



2



3



www.poctefa.eu

TYPES DE MODIFICATIONS

1	Prolongation de la date de fin / modification du calendrier des actions
2	Actions, activités et livrables
3	Indicateurs
4	Entités partenaires du projet
5	Entités associés
6 *	Plan du financement *
7	Coordonnées des responsables de chaque entité partenaire.
8	Autres données des entités partenaires autres que les coordonnées de contact, y compris celles du représentant légal

TYPES DE MODIFICATIONS

Modifications du Plan de Financement *

- | | |
|-----|--|
| 6.1 | Réduction du coût total |
| 6.2 | Cofinancements publics |
| 6.3 | Déviations budgétaires entre catégories de dépenses, représentant plus de 25% du coût total de chaque entité partenaire |
| 6.4 | Répartition budgétaire entre les partenaires ou inclusion d'une nouvelle entité partenaire |
| 6.5 | Répartition budgétaire par périodes suite à une prolongation de la date de fin du projet et/ou d'une modification du plan d'action du projet |

LIMITES ET CONDITIONS	Nombre maximale de demandes	PROCEDURE	DOCUMENTS
La date limite d'achèvement du 1er juin 2029 ne sera en aucun cas dépassée.	Il est spécifié dans chaque type de modification	SIGEFA	Justification motivée
La date de début du projet ne peut pas être modifiée.		Il faut informer le Secrétariat Conjoint	Avenant ou Actualisation de l'Acte de Concession FEDER signé
La subvention FEDER ne peut pas être augmenté.		Par le biais du chef de file en tenant informé tout le partenariat du projet	

Les changements ne viennent jamais seuls...

Candidaturas / EFA80/37 - TARU

Général

Formulaire

A - IDENTIFICATION

B - ENTITÉS PARTENAIRES

C - DESCRIPTION

D - PLAN FINANCEMENT

E - ANNEXES

Modifications

MODIFICATIONS

- 1.Prolongation de la date de fin / modification du calendrier des actions
- 2.Actions, activités et livrables
- 3.Indicateurs
- 4.Entités partenaires
- 5.Entités partenaires associées
- 6.Plan de financement

**Interreg
POCTEFA**



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA

Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

DEMONSTRATION EN DIRECT

1



2



3



4



www.poctefa.eu

<https://sigefa2127.poctefa.eu/site/login>



Accede a tu cuenta

Correo electrónico

Contraseña

ENTRAR

¿Olvidaste tu contraseña? [Restablecer contraseña.](#)

¿No tienes cuenta?

REGÍSTRATE



- Démonstration sur la plateforme PRUEBAS
- Projet entièrement fictif
- Informations sur le projet éventuellement incomplètes (exemple)



**Interreg
POCTEFA**



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA

Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

QUESTIONS ET RÉPONSES

1



2



3



4



5



www.poctefa.eu

Join at
slido.com
#2894 838



Interreg
POCTEFA



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

**Interreg
POCTEFA**



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA

Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

**Gracias
Merci**

www.poctefa.eu